



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Orléans, le 16 août 2010

COMMUNIQUÉ



Le magazine *l'Eau en Loire-Bretagne* n° 81 – juillet 2010 est consacré à la protection des captages prioritaires destinés à l'alimentation en eau potable.

Ce numéro est téléchargeable sur le site www.eau-loire-bretagne.fr

Le Grenelle de l'environnement fixe au plan national une liste de 507 aires d'alimentation de captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans lesquelles des actions de protection doivent être mises en œuvre d'ici 2012. Dans le bassin Loire-Bretagne, 128 aires d'alimentation de captages sont identifiées prioritaires.

Le numéro de juillet 2010 du magazine *l'Eau en Loire-Bretagne* présente douze actions qui ont valeur d'exemple dans la mise en œuvre de la protection des aires d'alimentation des captages : le captage de Kermovan (Finistère), les drains de Rennes (Ille-et-Vilaine), le captage de La Chutenaie (Loire-Atlantique), le captage de Freigné (Loire-Atlantique), les captages de Fleury et de La Jallière (Haute-Vienne), les captages de La Rochelle (Charente-Maritime), les captages du Porche (Cher), les captages de l'Allier (Allier), la retenue de la Sorme (Saône-et-Loire), la retenue des Martinats (Creuse), la retenue de Lavalette (Haute-Loire)...

Contact presse :

Philippe de Wroczynski : philippe.dewro@eau-loire-bretagne.fr,

Etablissement public du ministère chargé du développement durable, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte aux élus et aux usagers de l'eau du bassin,

- une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau,
- et les moyens financiers pour mieux gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

Le bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, représente 155 000 km², soit 28% du territoire national métropolitain. Il intéresse 10 régions, 36 départements en tout ou partie, 7 368 communes et près de 12 millions d'habitants